

***L'Autobiographie des Rencontres Interculturelles :
l'idéologie plurilingue et interculturelle à travers ses modes d'écriture***

Bruno Maurer
EA 739 Dipralang – Montpellier III

Introduction

Entrons donc sans tarder dans le vif du sujet... avec une analyse de discours en guise d'introduction.

« Dans une Europe qui se définit avant tout, et surtout, par sa diversité linguistique et culturelle le plurilinguisme s'est vu accorder récemment une importance sans précédent. Le « multilinguisme », c'est à dire la présence de nombreuses langues en Europe, est considéré comme une composante de l'héritage culturel européen, mais aussi comme un obstacle à la compréhension mutuelle et à la communication, voire un facteur restrictif limitant la démocratie européenne.

Le « plurilinguisme » c'est à dire la capacité des individus à utiliser plus d'une langue ou variété de langue, est proposé non seulement comme un moyen pragmatique de surmonter l'obstacle du multilinguisme, mais aussi comme un moyen d'accéder à l'héritage culturel européen et comme le marqueur d'une identité européenne. Pour d'aucuns, le plurilinguisme devrait conduire à un sentiment d'appartenance à l'Europe. »

Les quelques lignes qui précèdent sont extraites d'un document que l'on trouve sur la plateforme de la division des Politiques linguistiques du Conseil de l'Europe, http://www.coe.int/t/dg4/autobiography/Source/AIE_fr/AIE_context_concepts_and_theories_fr.pdf.

Le document lui-même fait partie d'un ensemble de ressources mis en ligne par cette institution sur l'Autobiographie de la rencontre interculturelle. De quoi s'agit-il ? Laissons la parole à ses promoteurs¹.

« *L'Autobiographie* est un document élaboré dans le cadre général de l'enseignement des langues, de l'éducation à la diversité religieuse et de l'éducation à la citoyenneté démocratique. Plus précisément, c'est un outil visant à favoriser le respect de la diversité, le dialogue et l'intégration sociale. En mettant l'accent sur l'analyse critique des expériences interculturelles des utilisateurs, il complète d'autres outils proposés par la Division des politiques linguistiques tels que le *Portfolio européen des langues* (www.coe.int/portfolio/fr). »

Passons pour l'instant sur le fait que ce document relève de trois champs, jugés complémentaires par l'institution – enseignement des langues, éducation à la diversité religieuse, éducation à la citoyenneté démocratique – pour aller droit aux raisons qui nous ont fait mettre cet extrait en exergue : c'est que ces quelques lignes, deux courts paragraphes, sont une sorte de modèle en réduction de la plupart des fonctionnements idéologiques à l'œuvre dans cet écrit et que lui-même est exemplaire des documents produits par la Division des politiques linguistiques, tant du point de vue d'abord du mode d'écriture, et nous aurons à faire une analyse de discours, que sous l'angle des idées véhiculées – et nous ferons alors une analyse de contenu. Bienvenue

donc pour cette visite de « L'Europe en miniature »... La visite guidée se fera au pas et encore nous contenterons-nous dans cette introduction de commenter la première phrase, pour laisser le lecteur poursuivre seul l'exercice s'il en a envie... l'ensemble des assertions de ces deux paragraphes mériterait d'être ainsi démonté, pas à pas.

« **Dans une Europe qui se définit avant tout, et surtout, par sa diversité linguistique et culturelle, ...** » :

- on notera d'abord l'usage du pronominal de sens passif « se définit » qui évite toute discussion en effaçant les processus conduisant à une « définition », dans une démarche qu'on pourrait appeler de « naturalisation », « essentialisation ». Or, l'Europe, sauf quand elle produit des documents constitutionnels, n'a pas capacité à *se définir* : *on* la définit. Mais la formulation passive permet d'effacer l'agent : qui la définit ainsi ? Qui a intérêt à la définir ainsi ? N'y a-t-il pas bien d'autres définitions possibles, concurrentielles, qui sont ici occultées ?

- on continuera avec l'usage de connecteurs organisateurs : « avant tout, surtout » : d'où vient cette priorisation ? Au nom de quoi est-elle faite ? Qui l'établit ? Même occultation des procédés.

- quant à la fin de ce segment, elle devrait attirer l'étonnement de tout lecteur attentif : comment la « diversité linguistique et culturelle » pourrait-elle tenir lieu de définition ? Si tel était le cas, on ne voit pas bien ce qui distinguerait l'Europe de toutes les autres aires géographiques ou culturelles mondiales... car toutes sont diverses linguistiquement et culturellement et souvent plus que l'Europe. Disons, si l'on veut être précis, que la diversité linguistique et culturelle *pourrait éventuellement caractériser* l'Europe, soit, mais en aucun cas elle n'aurait aptitude à la *définir*... On pourra toujours juger que nous ergotons : mais soit les mots ont encore un sens, et une portée, soit on peut poser n'importe quelle assertion !

- pour terminer, notons que l'ensemble de cette proposition apparaît comme un donné indiscutable, car elle constitue habilement un complément circonstanciel qui est posé comme élément du thème et non du rhème : cette manière d'écrire est une sorte de coup de force argumentatif bien connu. En effet, le lecteur pensera à discuter (éventuellement) ce qui est dit dans la suite de la phrase, mais il oubliera le plus souvent de remettre en cause ce qui était posé comme prémisses : en acceptant les points initiaux, le lecteur s'inscrit sans s'en apercevoir dans un cadre de pensée qui lui est imposé et devient incapable d'exercer son esprit critique.

Passons à la fin de la phrase :

(...) le plurilinguisme s'est vu accorder récemment une importance sans précédent. » :

- on observe, pour la deuxième fois en une seule phrase, le recours à une construction passive avec « s'est vu accorder ». Ces constructions sont assez rares en français pour qu'une telle densité soit notable... et encore une fois, l'agent est effacé. Qui « accorde » cette importance ? Pourquoi cette entité n'est-elle pas nommée ?

L'énigme est aisée à résoudre. Il s'agit en fait de la Division des Politiques linguistiques du Conseil de l'Europe, qui a promu depuis le début des années 2000 le concept de plurilinguisme et qui cherche à en faire le fondement d'un sentiment de citoyenneté européenne (Maurer, 2012). Pourquoi ne pas le dire, tout simplement ?

Notre hypothèse est qu'il serait gênant, dans un document émanant du Conseil de l'Europe, de toujours devoir se référer à d'autres documents... produits par lui-même. Il y a là un processus d'autocitation, d'autoréférence qui, s'il était trop visible et trop systématique, pourrait finir par éveiller les soupçons. Aussi, chaque fois que possible, les recours aux autoréférences vont être gommées, en espérant que le lecteur ne s'en aperçoive pas. « La preuve que le plurilinguisme est important, c'est qu'il a été considéré récemment comme important » : tant que vous laissez entendre que cet avis pourrait être celui d'autres personnes, votre argument peut tenir la route...

mais il s'effondre si votre interlocuteur s'aperçoit que cet avis est... le vôtre.

Le lecteur curieux pourra poursuivre la lecture de ces deux paragraphes. Il y retrouvera pas moins de deux autres passifs énigmatiques (« est considéré comme », « est proposé »), un magnifique effacement volontaire d'identité (« pour d'aucuns »), la glorieuse incertitude d'un conditionnel (« devrait conduire à un sentiment d'appartenance à l'Europe ») et quelques subtils amalgames, si rapides qu'ils ne permettent pas au lecteur d'exercer son esprit critique : « Le « multilinguisme », **c'est-à-dire** la présence de nombreuses langues en Europe, est considéré comme une composante de l'héritage culturel européen, **mais aussi** comme un obstacle à la compréhension mutuelle et à la communication, **voire** un facteur restrictif limitant la démocratie européenne. Où comment, à la faveur de trois connecteurs on a imposé une définition de multilinguisme (« c'est-à-dire) avant d'en faire un ennemi (« mais aussi ») identifié en termes d'« obstacle » puis (« voire ») de « facteur restrictif » anti-démocratique.

L'ensemble permet de composer en trois traits un tableau manichéen, le multilinguisme du côté du Mal, le plurilinguisme du côté du Bien, terrassant le Dragon (« surmontant l'obstacle du multilinguisme ») pour aller, peut-être vers des horizons meilleurs (« un sentiment d'appartenance à l'Europe »).

Cette entrée en matière permet de voir à l'œuvre les fonctionnements d'une écriture au service de la construction/diffusion d'une idéologie, l'idéologie plurilingue (Maurer, 2011). Ces quelques fonctionnements, nous allons le montrer à présent, ne sont pas seulement repérables dans les deux paragraphes que nous avons isolés mais caractérisent l'ensemble des documents de référence concernant l'Autobiographie des Rencontres Interculturelles (dorénavant ARI). On trouvera ces documents sur la page http://www.coe.int/t/dg4/linguistic/AutobiogrWeb_FR.asp du Conseil de l'Europe.

The screenshot shows the website interface for 'Education et langues, Politiques linguistiques'. The top navigation bar includes 'Le Conseil en bref', 'Droits de l'homme', 'Démocratie', 'Etat de droit', 'Organisation', '47 Pays', 'Dossiers', and 'Salle de presse'. The main content area is titled 'Autobiographie de rencontres interculturelles' and features a 'Section web spécifique' highlighted in orange. Below this, there is a 'VUE D'ENSEMBLE' section with the heading 'Qu'est-ce que l'Autobiographie de rencontres interculturelles ?' and a quote: 'L'Autobiographie est un outil conçu pour promouvoir le dialogue interculturel. C'est un document personnel qui encourage les utilisateurs à la réflexion sur les rencontres interculturelles qui les ont frappés ou durablement marqués et à en tirer des enseignements.' Another section titled 'A quoi sert l'Autobiographie ?' explains that the document is pluridisciplinary and general, adapted for educational contexts, and encourages critical reflection on memorable intercultural experiences. A final section, 'Qu'est-ce qu'une rencontre interculturelle ?', states that such encounters can be shared experiences between people from different countries or individuals from the same country with different cultural origins.

Cette copie d'écran montre que l'ARI fait partie des outils développés autour du CECR et des deux Guides de référence¹. Un lien direct renvoie à l'ensemble documentaire constituant l'ARI².

1 Pour mémoire, rappelons qu'il s'agit du *Guide pour l'élaboration des politiques linguistiques éducatives en Europe* et du *Guide pour le développement et la mise en œuvre de curriculums pour une éducation plurilingue et interculturelle* ; on trouvera une présentation critique de ces deux documents dans Maurer (2012).

2 http://www.coe.int/t/dg4/autobiography/default_FR.asp

	<p>Introduction Aperçu de tous les documents présentés ci-dessous.</p>		
	<p>Autobiographie de Rencontres Interculturelles Version standard pour apprenants plus âgés et adultes</p>		<p>Autobiographie de Rencontres interculturelles pour jeunes apprenants Pour les enfants ayant besoin de l'aide d'un adulte pour lire et écrire et réfléchir à leur rencontre</p>
	<p>Notes à l'intention des animateurs Où et comment utiliser l'autobiographie ? Suggestions</p>		<p>Notes à l'intention des animateurs Où et comment utiliser l'autobiographie avec de jeunes apprenants ? Suggestions</p>
	<p>Contexte, concepts et théories Cadre historique, théorique et conceptuel de l'Autobiographie pour une étude approfondie</p>		<p>Fiches mots Pour structurer la discussion avec les jeunes apprenants</p>
	<p>Concepts pour discussion Un aiguillon pour discussion et le débat en classe ou dans un groupe en séminaire</p>		<p>Fiches images Pour présenter aux enfants l'idée de la rencontre avec quelqu'un de différent</p>
		<p>Formulaire de feedback pour les animateurs qui souhaiteraient faire part de leur expérience d'usage de l'ARI à l'équipe de conception.</p>	

Nous consacrerons l'essentiel de notre étude au document *Contexte, concepts et théories*³ car les autres n'en sont que la déclinaison simplifiée, soit sous forme d'*Introduction*, soit sous forme de *Notes à l'intention des animateurs*. Quelques exemples seront tirés de l'*Introduction*, notamment parce que celle-ci situe la nature et la portée du document, renseigne sur sa possible utilisation.

Le point de vue que nous adoptons va, dans un premier temps, présenter l'économie générale du document avant d'analyser les processus d'écriture à l'œuvre dans le déploiement de l'idéologie plurilingue, laquelle avance au prix de simplifications du réel et d'omissions qui sont aisément repérables dans les modes d'écriture pour peu que l'on commence à y porter attention, modes que l'on a commencé d'exposer en introduction. Ce travail d'analyse de discours réalisé, nous porterons notre attention à la vision du monde qui est proposée à travers ce texte théorique, vision iréniste du plurilinguisme qui n'hésite pas à utiliser les raccourcis historiques et les amalgames pour imposer sa grille de lecture. Enfin, nous nous interrogerons sur la nature de l'exercice auquel on convie ainsi les citoyens européens, quelque part entre la pratique de l'examen de conscience et celle de la (psych-)analyse. En conclusion, nous nous demanderons quel est le statut de ce document et de ceux produits sur le même mode par le Conseil de l'Europe.

1. Economie générale du document *Contexte, concepts et théories*

3 Document téléchargeable à http://www.coe.int/t/dg4/autobiography/Source/AIE_fr/AIE_context_concepts_and_theories_fr.pdf

Le document comporte 30 pages, réparties comme suit :

– couverture et avertissement : pages 1 et 2. Figurent sur la page d'avertissement les auteurs : Michael Byram, Martyn Barrett, Julia Iprgrave, Robert Jackson, María del Carmen Méndez García ; avec des contributions de Eithne Buchanan-Barrow, Leah Davcheva, Peter Krapf, Jean-Michel Leclercq.

– sommaire : page 3

On remarque la forte densité théorique du texte qui en fait un lieu privilégié d'étude des

Sommaire

1	Le contexte institutionnel de l'Autobiographie de rencontres interculturelles	4
2	Concepts et théories à l'origine de l'Autobiographie de rencontres interculturelles	6
	2.1 Culture	6
	2.2 Discours culturels	8
	2.3 Sociétés multiculturelles	9
	2.4 Pluralité	9
	2.5 Pluriculturalité	10
	2.6 Interculturalité	10
	2.7 Tolérance, respect et dialogue interculturel	11
	2.8 Importance de l'image de l'« autre » dans l'histoire	11
	2.9 Les idées qu'ont les enfants et les adolescents des personnes d'autres cultures	12
	2.10 Facteurs influençant les attitudes à l'égard de personnes d'autres cultures	13
	2.11 Identités multiples et incidences des rencontres interculturelles	14
	2.12 Nationalité et citoyenneté	15
	2.13 Plurilinguisme	17
	2.14 Langues et inclusion sociale, politique et économique	17
	2.15 Le concept de citoyenneté interculturelle	18
	2.16 Citoyenneté active et éducation à la citoyenneté interculturelle	19
3	Frontières culturelles à franchir dans une rencontre interculturelle	20
	3.1 Groupes ethniques	20
	3.2 Groupes religieux	20
	3.3 Groupes linguistiques	21
	3.4 Groupes raciaux	22
	3.5 Groupes nationaux et étatiques	22
	3.6 Groupes locaux et régionaux	23
	3.7 Groupes supranationaux	24
4	Les compétences que requiert l'interculturalité	24
5	Conclusions et lectures recommandées	28

élaborations conceptuelles des promoteurs de l'ARI. Comme dans tous les textes élaborés sous l'égide du Conseil de l'Europe, l'avertissement prend soin d'affirmer que « Les opinions exprimées dans cet ouvrage et les documents d'appui sont placées sous la responsabilité des rédacteurs et ne reflètent pas nécessairement les opinions du Conseil de l'Europe. » On aura l'occasion de montrer que les références à cette institution et à ses autres productions sont si nombreuses, et jamais critiques, qu'on aurait du mal à voir où pourrait se situer quelque dissensus.

2. Les processus d'écriture de l'idéologie plurilingue et interculturelle

Plusieurs traits caractérisent la rédaction du document : ainsi, nous allons analyser le **recours à des arguments d'autorité**, l'**usage du présent de vérité générale**, celui de **tournures écartant tout débat**, le recours à l'**autoréférence** et à la circularité des citations, l'usage de **tautologies tenant lieu de démonstration**, la pratique de l'**amalgame** et celle de **faux liens logiques** entre les propositions.

Bien évidemment, l'ensemble de ces pratiques d'écriture, si nous parvenons à convaincre notre lecteur de leur présence, devrait permettre de conclure qu'il ne s'agit pas d'un texte répondant aux contraintes de rigueur d'une écriture scientifique et que sa nature est tout autre : celle d'un document de propagande au service de la diffusion d'une idéologie, que nous caractériserons dans un second temps.

2.1. Recours à des arguments d'autorité

Le lecteur arrivant sur le site de la Division des politiques linguistiques du Conseil de l'Europe sait qu'il est sur un site institutionnel. Le logo du Conseil de l'Europe, le fond bleu marine aux couleurs de l'institution, les menus déroulants Droits de l'Homme, Démocratie, Etat de droit : autant de signes qui forcent le respect.

Les textes qu'il va y lire bénéficient de cet environnement qui est une garantie de sérieux et, sans doute, de scientificité. Pour ceux qui ignoreraient tout du cadre institutionnel, on peut lire sur la page d'avertissement :

« Le Conseil de l'Europe est une organisation politique intergouvernementale créée en 1949. Son siège se trouve à Strasbourg en France. Sa mission consiste à garantir la démocratie, les droits de l'homme et la justice en Europe. Aujourd'hui 800 millions d'Européens des 47 pays bénéficient de ses services. Le Conseil de l'Europe a pour but de construire une Grande Europe basée sur les valeurs partagées, y compris la tolérance et le respect de la diversité culturelle et linguistique. »

Cette évocation de l'histoire du Conseil de l'Europe est une manière de rappeler à la fois l'importance de l'institution et quelles valeurs indiscutablement démocratiques celle-ci promeut et – sans doute – défend et illustre par le document que l'on a sous les yeux. Ce rappel fonctionne en fait déjà comme un argument d'autorité, destiné à désarmer l'esprit critique du lecteur. Si c'est une si noble institution, avec de si louables intentions...

L'argument d'autorité qui prend comme point d'appui le prestige ou la renommée d'un tiers pour justifier la vérité de ses affirmations est très souvent utilisé dans ce texte. Or il l'est avec une particularité très remarquable, celle que les « autorités » convoquées ne sont jamais précises mais toujours laissées dans le vague d'une scientificité... qui reste anonyme. Dans les quelques exemples qui suivent, nous utilisons le gras pour mettre en valeur ces recours.

Ainsi dans *Contexte, concepts et théories* :

« Les données scientifiques confortent davantage le discours démotique que le discours dominant sur la culture. » (p.9)

« Des études portant sur des individus pluriculturels établissent que le fait d’embrasser des cultures multiples peut avoir des effets positifs. (p.9)

Il en va de même dans *l'Introduction* (p.9) :

« Les matériels de l’Autobiographie comprennent un document théorique intitulé Contexte, concepts et théories dans lequel **des spécialistes internationaux de divers domaines connexes** exposent les contextes historiques et théoriques de l’Autobiographie et examinent des concepts clés dont la culture, la nationalité, la citoyenneté, la multiculturalité, l’interculturalité, le plurilinguisme, la tolérance, le respect et le dialogue. Ce document sera une source d’information fort instructive pour les animateurs et une ressource fort utile pour les élèves de l’enseignement secondaire et supérieur. »

Quand on est simple « animateur », comment penser seulement interroger les assertions d'un texte aussi bien né ?

Pour faire en sorte que le message passe, on le répète à la page suivante, toujours dans *l'Introduction* (p. 10) :

« Les outils et matériels de soutien de l’Autobiographie sont le fruit de la concertation et de la collaboration **d’une équipe internationale rassemblant de multiples perspectives et domaines d’expertise.** »

On pourrait multiplier le recours à ces arguments d'autorité : ils sont toujours faits sur le même modèle d'anonymat, que les auteurs pourront sans doute chercher à justifier par un souci de vulgarisation mais dont le résultat est que ces assertions sont littéralement placées en dehors de toute possibilité de réfutation, attendu que l'on ne sait ni qui avance quoi, ni où cela l'a été ni dans quel cadre.

Enfin, pour clore toute discussion possible, un contre-feu supplémentaire est allumé : la création d'un « label » ayant une valeur « officielle » :

« Mais la communauté européenne étant multilingue et multiculturelle, il est nécessaire de compléter les compétences citoyennes par des compétences linguistiques et interculturelles. Le label « citoyenneté interculturelle » a été mis au point pour reconnaître officiellement cette dimension supplémentaire ». (p.5)

Mais ce label est lui-même bien étrange quand on y regarde de plus près : un label de « citoyenneté interculturelle »... ? Mais qu'est-ce donc ? C'est essentiellement à le justifier que seront consacrés les développements de l'ensemble du document.

2.2. Effacement des références

Les arguments d'autorité vont donc de pair avec une absence de précision sur les autorités scientifiques invoquées, en dehors de la référence au Conseil de l'Europe. Il s'agit en fait, nous allons le montrer du résultat d'un processus constant, celui de l'effacement des références dans un texte qui, au final, se présente comme un produit sans consistance. Cet effacement prend plusieurs formes : généralisation, emploi de formes verbales passives avec effacement du complément d'agent.

2.2.1. Usage de généralisations

Chaque fois qu'un nouveau concept est abordé, un tableau de l'état de la réflexion est proposé à grands traits, ce qui engendre des raccourcis importants. On peut comprendre que l'on souhaite aller à l'essentiel : il n'en demeure pas moins que l'absence totale de citations, de références précises finit par créer un sentiment de malaise. Le lecteur est sommé de croire sur parole des développements tel celui-ci à propos de l'histoire et de son enseignement :

« **Les enseignants ou chercheurs diplômés en histoire ont longtemps adopté** des approches positivistes et prétendu présenter d'incontestables « vérités historiques ». **La plupart d'entre eux admettent maintenant** que ce sont plutôt des interprétations qu'il peut être nécessaire de remettre en cause à la lumière d'une étude plus rigoureuse des archives dont ils disposent ou de l'apparition de nouveaux éléments » (p. 6).

Qui sont ces enseignants réputés avoir longtemps été dans l'erreur ? Ces nouveaux historiens qui admettent les erreurs du passé et font acte de contrition pour aller vers une démarche plus scientifique ? On ne le saura pas... Même argument d'autorité (la caution du terrain), amalgame et généralisation abusive (les sociologues...) pour parler de l'ethnicité :

« Les recherches **sur le terrain** effectuées par **les sociologues** ont montré que dans le discours ordinaire sur la culture, les approches de l'ethnicité, de la religion et de la nationalité sont tantôt souples, tantôt rigides. » (p.8).

Même procédé pour le paragraphe qui suit :

« **Certaines** conceptions des sociétés multiculturelles procèdent entièrement du discours dominant en ce qu'elles dépeignent les cultures comme des traditions distinctes, les cultures minoritaires fonctionnant dans leur espace propre et dépendant des valeurs de la culture dominante pour leur survie. Cela étant, **des travaux de recherche sur le terrain** ont établi que cette idée de la société multiculturelle ne correspond pas à la réalité du vécu. » (p. 9).

Sur les sociétés en question, on ne saura rien de plus... même chose pour les recherches de terrain.

Un dernier exemple, pour ne pas lasser le lecteur car le procédé est si constant que l'on pourrait en avoir ainsi des dizaines.

« En d'autres termes, **de récentes recherches ont souligné** le rôle des facteurs de socialisation (comme la famille, l'école, les médias et le contact interculturel) plus que celui des facteurs cognitifs dans l'émergence et le développement des attitudes interculturelles. Ce qui ne signifie par pour autant que les aptitudes et compétences cognitives ne soient pas liées, elles aussi, au développement d'attitudes interculturelles. En fait, **il est prouvé que**, chez les enfants, la capacité cognitive d'appréhender des différences individuelles au sein de groupes culturels et la capacité d'évaluer les similitudes profondes entre des groupes culturels, en apparence très différents, sont également liées aux attitudes interculturelles. **On a constaté** que les enfants dont les deux capacités cognitives en question sont très développées nourrissent moins de préjugés à l'égard d'autres groupes. » (p.13).

2.2.2. Emploi du passif sans complément d'agent

Le document utilise couramment un mode d'écriture qui consiste à poser un fait comme étant accepté, reconnu, prouvé, établi... sans dire par qui. Cet usage du passif sans complément d'agent accentue encore le brouillage des cartes. On en avait trois exemples dans l'extrait qui nous avait servi d'introduction :

« Dans une Europe qui se définit avant tout, et surtout, par sa diversité linguistique et culturelle le plurilinguisme **s'est vu accorder** récemment une importance sans précédent. Le « multilinguisme », c'est à dire la présence de nombreuses langues en Europe, est **considéré comme** une composante de l'héritage culturel européen, mais aussi comme un obstacle à la compréhension mutuelle et à la communication, voire un facteur restrictif limitant la démocratie européenne.

Le « plurilinguisme » c'est-à-dire la capacité des individus à utiliser plus d'une langue ou variété de langue, **est proposé** non seulement comme un moyen pragmatique de surmonter l'obstacle du multilinguisme, mais aussi comme un moyen d'accéder à l'héritage culturel européen et comme le marqueur d'une identité européenne. »

Cet usage se retrouve en fait dans tous les documents de l'ARI. Ainsi, dans l'*Introduction* peut-on lire dès l'abord :

« La liberté de mouvement en Europe y a tout particulièrement contribué ces dernières décennies et la nécessité d'établir un dialogue interculturel **est amplement reconnue.** » (p.3).

Mais par qui cette nécessité est-elle donc reconnue ? On aimerait avoir des précisions sur l'ampleur du phénomène...

Dans le document *Contexte...*, on le note, entre autres, à la p.5, au sujet des rapports entre enseignement des religions et citoyenneté :

« L'enseignement des diverses religions et confessions dans un contexte interculturel **est considéré comme** concourant à l'éducation à la citoyenneté démocratique, bien que l'enseignement religieux soit traité diversement selon les États. De même, le dialogue interreligieux **passé pour** être une dimension importante du dialogue interculturel.

Il n'est pas rare de rencontrer des personnes qui sont attachées à une certaine forme de spiritualité, tout en rejetant les croyances religieuses traditionnelles. Elles font elles-mêmes la synthèse d'idées qu'elles empruntent à diverses sources religieuses et spirituelles, tout comme elles pourraient le faire d'un ensemble d'idées et pratiques culturelles. Cette forme de pluralité a parfois **été appelée** « pluralité moderne » ou « postmoderne » (p.9).

Dans ce passage, pas moins de trois recours à des passifs sans agent. On finira par un dernier exemple :

« Il a été constaté, par exemple, que les membres de minorités qui adoptent une orientation pluriculturelle présentent de meilleures facultés d'adaptation, psychologique et socioculturelle, que ceux qui se tournent essentiellement vers une seule culture. » (p. 9).

Avec le même effet, signalons le recours, moins fréquent mais toutefois bien attesté à des impersonnels « on » :

« **On** a appelé cette tendance à réifier, c'est-à-dire à traiter une idée abstraite comme si elle était une réalité concrète, le « discours dominant » sur la culture. » (p. 8).

Nous nous demandons pourquoi ces effacements sont si fréquents. Notre hypothèse est que, en réalité, chaque fois, la référence serait faite à d'autres travaux commandés par le Conseil de l'Europe ou à des décisions de cette même institution. Que l'on relise tous les passages que nous venons de citer et l'on verra que l'on pourrait compléter sans trop de risque de se tromper en inscrivant le titre d'un rapport publié par la même Division qui promeut le document sur l'ARI ou en écrivant directement « Conseil de l'Europe ».

Il serait sans doute gênant que le document donne l'impression d'un texte qui fonctionne en quelque sorte en vase clos, dont toutes les références seraient en quelque sorte « internes ». L'absence de référence, le flou, sont volontairement préférés pour tenter d'éviter le reproche de circularité.

S'il fallait en donner une preuve, en voici une. On trouve une distinction un peu étrange, à la p.8 entre un certain « discours dominant » sur la culture et un discours nommé « discours démotique ». Voici le passage, un peu long :

« Dans le même ordre d'idée, des observateurs, extérieurs ou intérieurs, peuvent parler de « communauté musulmane » ou de « culture asiatique » quand cela les arrange. **On a appelé** cette tendance à réifier, c'est-à-dire à traiter une idée abstraite comme si elle était une réalité concrète, le « discours dominant » sur la culture. Il est souvent utilisé par les groupes extrémistes, les hommes politiques, les médias et quelquefois aussi par les communautés culturelles elles-mêmes.

On distinguera le discours dominant du « discours démotique », langue des « faiseurs » de culture souvent utilisée pour communiquer, lorsque des personnes d'origines différentes discutent de questions d'intérêt commun ou participent à des projets d'intérêt mutuel.

Dans le discours démotique, la culture est vue comme multiforme et diverse de par son éventail de valeurs, croyances, pratiques et traditions – dont certaines peuvent être des inventions récentes – et dès lors négociable et relevant de choix personnels. »

Passons sur le fait que cette distinction est un peu étrange, rapide, et mériterait sans doute d'être étayée car elle semble extrêmement discutable. Ce qui nous intéresse ici est de tenter d'identifier l'auteur de cette distinction. Qui a créé cette catégorie de « discours démotique » ? Qui se cache derrière le « on » et sa splendide neutralité apparente ? Quels chercheurs font cette différence ? De quelle discipline ? Nos recherches n'ont longtemps rien donné, le concept de « discours démotique » n'étant pas utilisé, en apparence, ni en sociologie, ni en anthropologie culturelle... et puis, nous sommes tombé sur un document... du Conseil de l'Europe, intitulé *Sociétés multiculturelles et individus pluriculturels : le projet de l'éducation interculturelle*⁴ et signé par Michael Byram, l'un des auteurs du document ARI. Voici cet extrait :

« L'idée de cultures uniformes, tout à fait distinctes, subsiste dans le langage ordinaire. La nationalité, par exemple, est parfois présentée comme une identité ou une entité immuable à laquelle s'attache une culture distinctive. Cette idée permet de disposer de critères simplistes pour déterminer si un individu est « réellement » polonais, français ou grec, par exemple. Une telle approche réifiante *domine fréquemment le discours sur la culture*. Toutefois, il existe aussi un discours « démotique » reposant sur une idée de *la culture comme quelque chose qui se fait* : cette idée apparaît souvent lorsque des personnes d'origines différentes discutent de questions d'intérêt mutuel ou participent à un projet commun. » (p. 3).

On voit qu'on est pratiquement dans du copié-collé. Michel Byram auteur de *Contexte...* s'autocite sans guillemets, se plagiant lui-même. On pourra dire que la pratique est hélas fréquente chez les universitaires. Ce n'est pas cela qui est le plus grave, c'est le fait que ce

4 www.coe.int/t/dg4/linguistic/Source/LE_texts_Source/Multicult-InterculturalEducW_fr.doc

mécanisme fonctionne comme attestation de véracité. « On a appelé cette tendance à réifier.. » : le deuxième texte semble renvoyer à des chercheurs (anonymés) qui utiliseraient cette dénomination. Or, il s'agit en fait du même auteur : se citer soi-même suffirait-il à apporter un surcroît de vérité ?

En réalité, la plupart des éléments du document *Concepts* de l'ARI reprennent, sans jamais le citer expressément des parties entières de ce premier texte de Byram... lequel est scientifiquement très faible, ne se fondant sur aucune enquête précise et ne comportant en tout et pour tout que 5 titres en bibliographie, dont un de l'auteur lui-même, une étude de Jacques Leclerc pour le Conseil de l'Europe et ... le *Livre blanc*. La circularité de la pensée est totale mais chaque nouveau texte citant les précédents du même auteur entre en fait dans un dispositif de gain de crédibilité par une pratique de citation allusive qui dispense d'apporter des arguments réels, au-delà des assertions péremptoires.

2.2.3. Usage d'autoréférences

En dépit de ces nombreux effacements, il reste encore un nombre important de ce que nous nommerons des auto-références et qui font que la pensée tourne en rond.

Ainsi trouve-t-on plusieurs citations explicites au *Livre blanc*, convoqué comme garant d'assertions péremptoires :

« Ces idées se sont exprimées au niveau national en maintes régions du monde et au niveau supranational dans l'Union européenne et **au Conseil de l'Europe**, bien que par nature, ce dernier s'intéresse davantage à la politique sociale qu'à la politique économique, **comme l'atteste en particulier le Livre blanc sur le dialogue interculturel** intitulé « Vivre ensemble dans l'égalité » (2008) (p.4).

Plus loin quand il s'agit de définir l'inclusion sociale, c'est encore à l'acceptation du Livre blanc que l'on a recours... lequel bien entendu promeut l'acquisition de compétences interculturelles :

« L'inclusion sociale peut revêtir diverses formes eu égard aux droits, obligations et activités au sein d'une communauté. **Le Livre blanc distingue** cinq approches d'action politique pour promouvoir le dialogue interculturel, dont l'une est l'acquisition de compétences interculturelles, par des programmes d'enseignement et d'apprentissage » (p.5).

2.4. Absence totale de faits et usage du présent de vérité générale

On est en droit d'attendre de toute réflexion sérieuse un minimum d'étayage, la production de faits corroborant la pensée. On parcourt l'ensemble des pages proposées en allant d'une assertion à une autre, toutes aussi indiscutables car aucune n'est fondée sur un seul fait concret. L'absence d'éléments factuels, qui permettrait de se faire une idée de la véracité de ce qui est posé, est encore renforcée par l'usage général du présent de vérité générale, donnant l'impression de vérités éternelles, indiscutables.

On se contentera ici de deux exemples, mais c'est tout le document qui est rédigé de la sorte :

« Le rôle du dialogue interculturel **est considéré comme** fondamental dans la création et la

préservation de la cohésion sociale ; les compétences interculturelles en **sont** le fondement pratique :

*'L'apprentissage et l'enseignement des compétences interculturelles **sont** essentiels à la culture démocratique et à la cohésion sociale'.*

(Section 5.3, paragraphe 151.)⁵ (p. 4)

On a dans ce passage un condensé des procédés : présent de vérité générale, passif employé sans complément d'agent, pratique de l'autoréférence avec la citation du *Livre blanc*, absence de tout élément factuel, argument ou exemple. La pensée tourne en rond de manière tautologique : « la preuve que les compétences interculturelles sont le fondement pratique du dialogue interculturel qui crée et préserve la cohésion sociale, c'est que le Livre blanc le dit... ». On est priés d'y croire.

Examinons à présent ce passage sur la notion de « sociétés multiculturelles » :

« **Certaines conceptions** des sociétés multiculturelles procèdent entièrement **du discours dominant** en ce qu'elles dépeignent les cultures comme des traditions distinctes, les cultures minoritaires fonctionnant dans leur espace propre et dépendant des valeurs de la culture dominante pour leur survie. **Cela étant**, des **travaux de recherche sur le terrain ont établi** que cette idée de la société multiculturelle **ne correspond pas à la réalité** du vécu.

Non seulement les frontières entre les groupes **sont** floues, mais les cultures, les religions et les ethnicités des minorités **sont**, quant à elles, plurielles, et les symboles et les valeurs des différents groupes dont elles sont constituées **sont** sujets à négociation, contestation et changement. » (p. 9)

On y retrouve le recours aux allusions (« certaines conceptions »), aux arguments d'autorité (les travaux de recherche sur le terrain) et pas moins de trois affirmations utilisant le verbe être sans aucun exemple ni aucun argument, alors même que chacune mériterait un solide examen au lieu de devoir être admise sans discussion.

2.5. « Il va sans dire »

Ce texte ne rechigne pas non plus devant l'usage de formules balayant la nécessité de tout étayage ou de tout début de démonstration, accomplissant chaque fois des tours de force énonciatifs.

Voici le tout début du document *Contexte...* qui fait usage à quatre reprises et sous des formes diverses du même type de formule dispensant de toute nécessité d'étayage argumentatif :

« Que la politique éducative fasse partie intégrante de la politique sociale **n'est plus guère à démontrer. Il en est ainsi** depuis plusieurs décennies, pour diverses raisons, dont la moindre n'est pas sa contribution à l'inclusion sociale. **Il va sans dire également** que la politique éducative est essentielle à la politique économique, **dès lors que** les sociétés postindustrielles ont reconnu la valeur du capital humain **et** attendent de plus en plus des systèmes éducatifs **qu'ils** l'améliorent pour gagner en compétitivité. » (p. 4).

Le début de l'Introduction use des mêmes procédés :

5 Il s'agit bien sûr d'une citation du *Livre blanc*...

« Les gens qui ne sont pas comme nous et de culture différente ne sont pas simplement ceux d'autres pays qu'il peut nous arriver de rencontrer ou non par suite de la mondialisation et de l'internationalisation. Il y en a bien d'autres. En parlant des filles, les garçons peuvent dire : « elles ne sont pas comme nous, elles ont leur culture à elles et vice versa ». Les gens des villes peuvent en dire autant des gens de la campagne et vice versa. Les gens d'une religion / ethnicité / nationalité, etc. peuvent en dire autant de ceux d'une autre religion / ethnicité / nationalité, etc. et vice versa.

Il devient vite clair que les rencontres interculturelles font partie de notre quotidien avec ou sans mondialisation et internationalisation » (*Introduction*, p. 3).

Ici, c'est une série d'amalgames : on part de l'existence de différences entre individus (il y a des filles et des garçons, des ruraux et des urbains, tout le monde n'a pas la même religion, on n'est pas tous du même pays...) ; de là, on pose *ex-abrupto* l'universalité de ce que l'on appelle une peu vite une « rencontre interculturelle » ; enfin, l'expression « il devient vite clair » dispense le lecteur de se demander si la rencontre fille-garçon a effectivement quelque chose d'interculturel...

2.6. Faux liens logiques et tautologies

Les quelques procédés déjà décrits révèlent un mode d'écriture qui prend pas mal de liberté avec les exigences de tout écrit argumentatif. Un autre aspect de ce manque de rigueur est l'usage de faux liens logiques, ainsi pour l'usage abusif de connecteurs de conclusion.

Observons le phénomène à propos d'un terme introduit par le document, celui de « démotique ». La citation est large pour bien montrer comment procède l'ensemble de l'argumentation.

« Dans certaines situations, par exemple, il y a ceux qui ont intérêt à présenter une conception rigide de la (ou des) culture(s) de pair avec des vues abstraites ou réifiées de l'ethnicité, de la religion et de la nationalité. (...) On a appelé cette tendance à réifier, c'est-à-dire à traiter une idée abstraite comme si elle était une réalité concrète, le « discours dominant » sur la culture. Il est souvent utilisé par les groupes extrémistes, les hommes politiques, les médias et quelquefois aussi par les communautés culturelles elles-mêmes.

On distinguera le discours dominant du « discours démotique », langue des « faiseurs » de culture souvent utilisée pour communiquer, lorsque des personnes d'origines différentes discutent de questions d'intérêt commun ou participent à des projets d'intérêt mutuel.

Dans le discours démotique, la culture est vue comme multiforme et diverse de par son éventail de valeurs, croyances, pratiques et traditions – dont certaines peuvent être des inventions récentes – et **dès lors** négociable et relevant de choix personnels.

Elle est **ainsi** un processus dynamique via lequel les représentations et les frontières des groupes ou des communautés sont renégociées et redéfinies, en fonction des besoins du moment. » (p.8-9)

Plusieurs problèmes se posent dans ce passage⁶ :

– d'abord, la fausse équivalence entre discours dominant et démotique, apparemment situés au même niveau : or, dans le premier cas une lecture attentive révèle qu'il s'agit d'un discours **sur** la culture, alors que la deuxième appellation est un mode de communication (« souvent utilisée pour communiquer... ») ; il n'est donc pas possible de les « distinguer » comme si elles renvoyaient à une même niveau de réalité alors que ce n'est pas le cas et que les auteurs

6 Outre l'usage du *on*, de passifs sans agent, le flou des référents (« dans certaines situations », « ceux qui ont intérêt... », les « faiseurs » de culture : une catégorie de personnes bien mystérieuse).

jouent abusivement de la polysémie du mot « discours » ; pourtant, la suite du texte procède à un nouveau changement de niveau de sens. Le discours démotique avait été défini comme une forme de communication, manière d'utiliser le langage ? Le voilà qui devient en deux phrases, lui aussi, un discours sur la culture : « Dans le discours démotique, la culture est vue comme multiforme et diverse... » Qu'est-ce donc que le discours démotique ? Une forme de communication culturelle, sans doute « populaire », ou bien un discours porté sur la culture ? En aucune manière, il ne saurait être les deux à la fois : or c'est le rôle qu'on lui fait abusivement tenir...

– ensuite, observons la manière dont on impose un concept par étape : la première fois que le mot « démotique » est introduit, c'est entre guillemets. L'absence de référence montre qu'il s'agit là non d'une citation mais d'une forme jugée hasardeuse, approximative. Et pour cause, le mot « démotique », dans l'acception toute particulière qu'il a ici, associé au mot discours est un néologisme. Qu'à cela ne tienne : dès qu'il est réutilisé deux lignes plus loin, c'est sans cette précaution première. Le mot vient en fait de s'imposer. C'est fait. Pourtant, on aimerait en savoir plus sur ces mystérieux « faiseurs de culture » qui useraient de ce type de discours, comme sur les caractéristiques linguistiques, textuelles, discursives, pragmatiques de cette forme nouvelle de communication ! C'est bien le moins que l'on serait en droit d'attendre quand on nous présente une nouveauté...

– au lieu de cela, on va tirer deux conséquences, par le biais de deux liens logiques que nous avons soulignés plus haut (dès lors, ainsi). Mais il s'agit de fausses conséquences, simplement de traits qui sont déjà compris dans la définition donnée sur un mode d'écriture tautologique : on fait apparaître comme des conséquences des caractères compris dans la définition même du phénomène. Laquelle, on l'a vu, est plus que discutable.

2.7. Amalgames

Progressant donc à coup de faux liens logiques et de tautologies, le document Contexte n'échappe pas non plus aux amalgames. L'amalgame consiste à rapprocher deux réalités alors même que leur association ne va pas de soi et mériterait une élaboration argumentative un peu stricte.

« Les documents sur l'éducation à la citoyenneté démocratique décrivent les compétences que doit acquérir un citoyen démocratique pour pouvoir participer activement à la vie de la communauté.

Mais la communauté européenne étant multilingue et multiculturelle, **il est nécessaire** de compléter les compétences citoyennes par des compétences linguistiques et interculturelles. » (p.5).

On peut se laisser piéger par la proximité des suffixes, en multi- dans la première partie de la phrase, en inter- dans la deuxième. Mais à quoi tiendrait (au-delà de cette vague ressemblance et alors même que du multi- à l'inter- il y a déjà un univers) cette *nécessité* prétendue ? Ne peut-on être un parfait « citoyen démocratique » au sein de la communauté européenne qu'à la condition d'être plurilingue et interculturel ? Ce serait une condition bien étrange qui exclurait *de facto* un grand nombre d'Européens pensent – à tort ? - être de bons citoyens.

Le passage qui suit est si riche d'amalgames, de points devant normalement être démontrés que, pour ne pas alourdir encore la démonstration, nous nous contentons de signaler en gros les points problématiques en laissant au lecteur le soin de se poser les questions nécessaires devant de prétendues évidences.

« 2.14 Langues et inclusion sociale, politique et économique

Les concepts **indissolublement liés** d'inclusion sociale, politique et économique **soulignent l'intérêt du plurilinguisme.**

La citoyenneté démocratique, en tant qu'activité participative, repose **dans une large mesure sur la compétence linguistique**, qui constitue en effet une **condition préalable à la pratique de la citoyenneté démocratique** dans des espaces multiculturels. **Vu la diversité des langues en Europe, l'efficacité de la communication des citoyens dans les processus et activités démocratiques dépend de leur répertoire plurilingue.**

Par ailleurs, le plurilinguisme crée les conditions nécessaires à la mobilité en Europe, à des fins récréatives ou professionnelles, fournissant ainsi des opportunités économiques à l'individu.

L'importance des langues dans les processus démocratiques et économiques signifie que le plurilinguisme est à mettre en rapport avec la notion de droits linguistiques dans le cadre des droits de l'homme.

Ceci fait référence en particulier à la **nécessité pour les politiques éducatives de prendre en compte toutes les variétés de langue parlées en Europe** et de reconnaître les **droits linguistiques comme un élément déterminant dans la résolution des conflits sociaux.**

Le rôle que joue le **plurilinguisme** dans l'exercice de la citoyenneté européenne et **l'acquisition d'une identité européenne exige de « reconsidérer » les identités existantes.** » (p.17-18).

3. Les repoussoirs de l'idéologie : une rhétorique du Bien et du Mal

Pour mieux se constituer, l'idéologie à l'œuvre dans ce texte, que nous avons déjà analysée en termes d'idéologie plurilingue et interculturelle (Maurer, 2011), a besoin de repoussoirs ; elle institue, fût-ce au prix d'importantes simplifications, des « opposants » par rapport auxquels elle peut ensuite se prévaloir de constituer un progrès important.

3.1. Des textes qui mettent en scène des oppositions

Si nous reprenons une terminologie actancielle, tirée des études de narratologie, c'est parce que le document *Contexte...* met en scène dans de petits schémas narratifs des récits retraçant la lutte de forces antagonistes, celles à combattre du côté du monolinguisme et du multiculturalisme et celles dont on espère qu'elles triompheront, aux couleurs du pluri- et de l'inter-...

Chaque point exposé dans la partie 2 du document (cf. ici-même partie 1), sur la culture, l'histoire, etc. est l'occasion de faire un petit récit mettant aux prises deux camps, deux manières de considérer la réalité. En voici un magnifique exemple à propos de la culture :

« Cette vision **fermée** des cultures a **infiltré** l'anthropologie sociale **à ses débuts**, lorsqu'elle comparait les cultures à différents types d'organismes vivants, bien distincts les uns des autres. Soit les cultures survivaient, soit elles s'éteignaient, sans que puissent naître de nouvelles expressions culturelles par le biais de l'interaction culturelle. Cette idée de cultures uniformes, distinctes, a **toujours cours**, par exemple, dans le **discours de l'extrême-droite** et dans des **quotidiens populaires** paraissant dans différents pays d'Europe. » (p. 8).

L'ennemi est caractérisé négativement par les termes que nous avons soulignés en gras. Ennemi d'hier, on le voit par l'usage du passé, ennemi toujours actuel et aisément disqualifié par

association à l'extrême droite ou au populisme. Heureusement, dans ce micro-récit apparaissent des forces positives :

« Il y a aussi ceux pour qui la culture n'est pas tant un « objet » qu'un **processus actif** par lequel l'homme produit du sens et du changement. Au lieu d'avoir une identité culturelle distincte et fixe, les individus et les groupes s'identifient à des éléments de culture ou créent une nouvelle culture en rassemblant différents éléments. L'accent est mis ici sur les personnes qui participent à la culture en utilisant différentes ressources culturelles. Dans la formation de l'identité, l'accent porte moins sur l'ascendance et l'héritage, et plus sur tout un ensemble d'identifications par le biais du **dialogue** et de **la communication avec autrui**. » (p.8).

On ne sait pas trop qui sont ces personnes mais il suffit qu'on affirme qu'elles existent et qu'elles sont dans la pratique positive du « dialogue et de la communication avec autrui ».

Le schéma était déjà présent (p.6) à propos de la fabrication de l'Histoire, avec la caricature d'une historiographie crédule du passé – mais de quelle époque au juste ? - opposée aux lumières relativistes des historiens du présent :

« Les enseignants ou chercheurs diplômés en histoire **ont longtemps adopté des approches positivistes et prétendu présenter d'incontestables « vérités historiques »**. La plupart d'entre eux admettent **maintenant** que ce sont plutôt des interprétations qu'il peut être nécessaire de remettre en cause à la lumière d'**une étude plus rigoureuse** des archives dont ils disposent ou de l'apparition de nouveaux éléments. »

On a déjà eu l'occasion d'étudier l'opposition, à propos de ce qui est appelé « discours culturels », entre un discours qualifié de « dominant » et un discours dit « démotique » (p.8). Rappelons que le premier est qualifié de « réifiant », « conception rigide de la culture » quand le second est du côté de la « souplesse » et des « processus dynamiques ».

La même fable – au sens propre du terme - est servie (p. 9) à propos des sociétés multiculturelles :

« **Certaines conceptions** des sociétés multiculturelles **procèdent entièrement du discours dominant** en ce qu'elles dépeignent les cultures comme des traditions distinctes, les cultures minoritaires fonctionnant dans leur espace propre et dépendant des valeurs de la culture dominante pour leur survie. **Cela étant, des travaux de recherche sur le terrain ont établi** que cette idée de la société multiculturelle ne correspond pas à la réalité du vécu. »

Puis c'est au tour du concept de pluralité de connaître le même traitement. D'un côté, ce qu'on appelle « pluralité traditionnelle » et donc on comprend bien qu'elle ne suffit plus et qu'il faut la dépasser :

« Il y a d'abord la pluralité qui correspond à la diversité culturelle observable en maintes sociétés occidentales, résultant généralement de l'immigration de personnes d'autres horizons culturels ou, dans certains cas, de la présence de multiples groupes indigènes nationaux et ethniques à l'intérieur d'un même pays. Cette forme de pluralité, qui appelle l'attention sur différents groupes au sein d'une société, a été appelée « pluralité traditionnelle ». » (p. 9)

Le dépassement se fait par l'émergence d'une pluralité dite « moderne ou post-moderne »

qui est celles de personnes qui « font elles-mêmes la synthèse d'idées qu'elles empruntent à diverses sources religieuses et spirituelles, tout comme elles pourraient le faire d'un ensemble d'idées et pratiques culturelles. » (p. 9).

On terminera, sans être exhaustif sur les oppositions, avec celle faite entre participation politique, dite « conventionnelle » ou « classique » et participation civique, la seconde étant présentée comme se substituant progressivement à la première. Le passage est un peu long mais il mérite d'être cité intégralement à des fins d'analyse (p. 16) :

« Bien que la **participation politique conventionnelle** soit en recul dans de nombreux États européens, **on observe** que beaucoup de **jeunes s'engagent à présent** dans des **formes plus élaborées de participation civique** et informelle **que dans le passé**. Des problèmes qui auraient auparavant poussé des jeunes à s'engager dans l'action politique classique **donnent lieu dorénavant** à des manifestations, pétitions, activités communautaires ou caritatives ou à des actions de défense du consommateur. **Certaines causes** défendues ainsi par les **jeunes** revêtent **une dimension transfrontalière** (par exemple, la défense de l'environnement). Dans la mesure où il est possible de s'engager dans ce type d'activités sans avoir le statut légal et formel de citoyen, le fait de ne pas pouvoir participer à la vie politique conventionnelle n'empêche pas les individus de participer à la vie de la société en empruntant ces **voies civiques et non conventionnelles**. Il apparaît dès lors que **des individus sans citoyenneté légale** (comme les migrants) et exclus de la participation politique conventionnelle peuvent néanmoins être **des citoyens très actifs dans ces espaces d'expression alternatifs**. »

Ce texte tente de faire croire à la possibilité d'une citoyenneté active sans citoyenneté légale en opposant une participation politique « conventionnelle », renvoyée au domaine du passé, à une participation civique « alternative », du côté des « jeunes », avec une dimension internationale (« transfrontalière »). On admire l'optimisme de cette mise en scène qui finit par retourner la réalité : des individus sans droits civiques (migrants) deviendraient subitement des citoyens très actifs à la faveur de formes d'action finalement plus modernes, moins « conventionnelles ». Joli tour de passe-passe à la faveur duquel, par la mention d'un prétendu caractère transfrontalier des problématiques, on tente d'accréditer la nécessité du plurilinguisme pour participer à cette forme d'action citoyenne. Là aussi, on est dans le mythe, non dans la réalité : que des problèmes écologiques (gage de modernité...) se posent de part et d'autres de frontières (dans tous les pays en fait) est indéniable. Mais où a-t-on vu des actions internationales coordonnées en Europe sur ce thème ? A ce jour encore, les espaces d'expression politiques restent – désespérément, certes – nationaux et l'internationale des jeunes à sensibilité écologiste n'a pas encore vu le jour. Et quand bien même elle existerait un jour, il n'est pas sûr du tout qu'elle sera le fait « d'individus sans citoyenneté légale (comme les migrants) ». Il y a là un nouvel amalgame, un peu rapide.

Au final, à quoi servent ces mises en scènes narratives dans l'économie générale du document ? Elles accréditent la thèse d'une ère nouvelle qui verrait enfin le jour, une fois tourné le dos aux errements – multiples – du passé. Plurilinguisme et interculturel constitueraient les deux phares d'un nouveau Siècle des Lumières. Mais au prix de quelles lectures à charge du passé, simplifications hardies du présent et foi en l'avenir ?

3.2. Portrait de l'idéal en citoyen plurilingue interculturel

Par contraste, du côté du Bien, l'individu plurilingue et interculturel se voit paré de toutes les qualités.

« Il a été constaté, par exemple, que les membres de minorités qui adoptent une orientation pluriculturelle présentent de meilleures facultés d'adaptation, psychologique et socioculturelle, que ceux qui se tournent essentiellement vers une seule culture (que ce soit leur culture ethnique ou celle, majoritaire, du pays dans lequel ils vivent). Les individus pluriculturels ont en général une meilleure estime de soi, des degrés de satisfaction de la vie supérieurs, moins de problèmes psychologiques et comportementaux et (à l'adolescence) de meilleurs taux d'adaptation à l'enseignement que les membres de minorités qui adoptent une orientation monoculturelle » (p.9).

Le portrait est déjà positif. Mais être « pluriculturel » constitue seulement une étape possible du développement, destinée à être dépassée aux yeux des promoteurs de l'ARI dans une identité interculturelle parée de plus nombreuses vertus encore :

« L'interculturalité désigne la capacité de vivre l'altérité culturelle et d'utiliser ce vécu pour réfléchir à des questions généralement considérées comme allant de soi dans sa culture et son environnement.

L'interculturalité suppose de s'ouvrir aux personnes issues d'autres cultures, de leur manifester de l'intérêt, de la curiosité et de l'empathie, et d'utiliser cette sensibilisation accrue à l'autre pour évaluer ses propres modes de perception, de pensée, de jugement et de comportement, afin de mieux se connaître et se comprendre soi-même. L'interculturalité permet ainsi à des individus donnés de jouer le rôle de médiateurs entre personnes de cultures différentes pour expliquer et interpréter des différences de perspectives. Elle leur permet aussi de fonctionner efficacement et de réaliser des objectifs interactionnels et transactionnels dans des situations mettant en jeu l'altérité et les différences culturelles. On notera que, selon cette définition, l'interculturalité ne consiste pas à s'identifier à un autre groupe culturel ou à adopter les pratiques culturelles de l'autre groupe. » (p. 10)

L'intérêt pratique de l'interculturalité, sorte de panacée, étant posé, on peut passer aux compétences à réunir pour être « interculturel ». Elles ne sont pas minimales mais nul doute aux yeux des promoteurs qu'elles soient à portée de main :

« L'interculturalité suppose l'existence d'un certain nombre de compétences cognitives, affectives et comportementales de base. Celles-ci consistent notamment en connaissance (par exemple, connaissance d'autres groupes culturels, de leurs produits et de leurs pratiques, et connaissance des modes d'interaction des personnes de cultures différentes), en comportements (curiosité, ouverture, respect d'autrui et empathie), en capacités d'interprétation et de mise en rapport (par exemple, interpréter une pratique d'une autre culture et la mettre en rapport avec les pratiques de sa propre culture), en capacités de découverte (comme l'aptitude à rechercher et acquérir de nouvelles connaissances sur une culture, ses pratiques et ses produits), et en sens critique (c'est-à-dire l'aptitude à évaluer de manière critique les pratiques et les produits de sa propre culture et d'autres). »

Du côté de l'interculturalité, l'ouverture, la curiosité, le sens critique... tous éléments dont seraient donc dépourvus, par contraste, les individus ne bénéficiant pas d'une éducation interculturelle. Le texte ne fait pas dans la nuance mais l'ARI est heureusement là pour pallier ces manques éventuels !

4. Les fonctions de l'idéologie plurilingue et interculturelle : évacuer la dimension sociale, substituer un monde idéal au monde réel

Il est temps de réfléchir sur le fond aux fonctions que remplit cette idéologie, de se demander pourquoi le Conseil de l'Europe œuvre de manière si constante depuis une quinzaine d'années à la réflexion et à l'action sur les langues.

4.1. Le culturel en remplacement du social : évacuation de la dimension sociale

A maintes reprises, les documents de l'ARI affirment la nécessité de travailler à l'inclusion sociale, à la cohésion sociale. Ainsi dans ce passage à la première page du document *Contexte...* où il est fait référence au Livre blanc :

« Le Livre blanc s'attache notamment au rôle de l'interculturalité dans la cohésion sociale dont il donne la définition suivante :

'La cohésion sociale, telle que définie par le Conseil de l'Europe, désigne la capacité d'une société à garantir le bien-être de tous ses membres, en réduisant les disparités au minimum et en évitant les polarisations. Une société cohésive est une communauté solidaire d'individus libres poursuivant ces objectifs communs par des moyens démocratiques'. » (Section 1.4, paragraphe 24.) (p. 4).

On ne peut que souscrire à cette ambition et il n'y a sans doute pas grand chose à redire à la définition ainsi donnée de *cohésion sociale*. On comprendra aussi que l'on veuille faire jouer à la dimension culturelle un rôle dans cette cohésion sociale, ce qui est tout à fait légitime.

Mais affirmer que le dialogue interculturel va être au fondement de la cohésion sociale, c'est franchir une étape qui est très discutable :

« Le rôle du **dialogue interculturel** est considéré comme **fondamental dans la création et la préservation de la cohésion sociale** ; les **compétences interculturelles** en sont le **fondement pratique** :

'L'apprentissage et l'enseignement des compétences interculturelles sont **essentiels à la culture démocratique et à la cohésion sociale**'. (Section 5.3, paragraphe 151.) » (p.4).

C'est en fait faire reposer sur la seule dimension interculturelle, érigée au rang de « fondement », l'idée même de cohésion sociale et même de toute culture démocratique ! On est là dans les pratiques d'amalgame décrites plus haut. On est surtout, à la faveur d'affirmations liminaires de ce type dans le déni des réalités sociales et socio-économiques comme facteurs essentiels de cohésion sociale. Les exemples seraient nombreux, dans l'actualité économique européenne, qui montreraient que la cohésion sociale repose essentiellement sur des idées de partage point trop inéquitable des richesses nationales, d'accès de tous aux biens essentiels, de partage d'un projet social commun... bien avant les exigences d'un dialogue interculturel que nous ne nions pas mais qui est loin d'être le fondement... Et l'on aurait beau jeu de montrer, en Grèce, en Italie, en France même, que c'est quand les contextes économiques et sociaux explosent que les antagonismes se creusent entre des pans de la société et que les questions identitaires se cristallisent pour rendre inopérant voire même impossible le dialogue interculturel...

Alors même que dans le document *Contexte...* on parle de plusieurs types de diversités, c'est au fond toujours à la diversité ethnique et/ou religieuse que l'on revient, jamais à la question des inégalités – autre mot, beaucoup parlant que celui de diversité – sociales, lesquelles sont purement et simplement évacuées du tableau.

On pourra en juger par l'examen de l'ensemble des « Frontières culturelles à franchir dans une rencontre interculturelle » exposées dans la partie 3 et listées dans le sommaire :

- groupes ethniques ;
- groupes religieux ;
- groupes linguistiques ;
- groupes raciaux ;
- groupes nationaux et étatiques ;
- groupes locaux et régionaux
- groupes supranationaux.

Evidemment, à partir du moment où les frontières possibles sont seulement posées comme culturelles, on ne pourra pas s'étonner de ne trouver aucune dimension sociale. Mais les poser d'emblée comme étant seulement culturelles permet d'évacuer le problème. Pour une analyse plus politique des raisons de cette mise à l'écart du social par l'interculturel dans un cadre général européen plus large, on se reportera aux analyses de Maurer (2011) que nous ne reprenons pas ici⁷, faute de place et que nous avons développées à propos d'autres documents de la Division des Politiques linguistiques du Conseil de l'Europe. Elles restent valables.

4.2. Substituer un monde idéal au monde réel...

Nous avons volontairement gardé pour la fin de cette analyse une caractéristique majeure de ces documents, celle qui consiste à parler non du monde tel qu'il fonctionne effectivement mais du monde tel qu'il devrait être. On pourrait dire que le texte demande au lecteur de prendre les désirs des promoteurs de l'ARI pour la réalité.

En voici un bel exemple, à propos d'un concept un peu étrange, non encore attesté, celui de citoyenneté interculturelle où l'on retrouve évidemment les procédés d'écriture déjà critiqués ici pour leur caractère démagogique.

« 2.15 Le concept de citoyenneté interculturelle

Dans le monde d'aujourd'hui, les sociétés multiculturelles sont devenues la norme. Il **s'est donc avéré nécessaire d'imaginer** encore un autre sentiment d'appartenance, moins exclusif, un attachement non pas tant à une entité politique qu'à une société et à une culture. » (p. 18).

C'est là que va intervenir le concept de « citoyenneté interculturelle ». Peu importe si on cherche à promouvoir un modèle de sentiment d'appartenance identitaire encore inconnu (à une société et à une culture), peu importe qu'il y ait contradiction entre le préfixe inter- et le singulier posé sur culture, l'essentiel est qu'on va « imaginer » quelque chose de nouveau. L'entreprise est de l'ordre du pari pascalien...

« Il est permis de penser qu'on assiste à l'émergence d'une nouvelle forme de citoyenneté

7 Les thèses que nous développons dans cet ouvrage sont que fixer comme objectif le plurilinguisme, défini comme mode d'être aux langues, capacité à se mouvoir entre plusieurs langues et non comme un ensemble de compétences linguistiques réelles, est une manière de minimiser dans les curriculums les apprentissages linguistiques, savoir et savoir-faire, au profit de vagues savoir-être qui apparaissent aux yeux mêmes des promoteurs comme difficilement évaluables. Le complément de cette conception nouvelle, qui masque un recul des ambitions de l'école par un discours ambitieux, est à trouver dans une autre idéologie généreuse, l'apprentissage tout au long de la vie, qui va servir à dire que le rôle de l'école n'est plus d'enseigner les langues mais de préparer à les apprendre... en dehors et plus tard : une manière de créer un marché. Sur le versant politique, ces savoir-être d'ouverture aux autres langues sont supposés devenir le ciment des futurs Européens, en l'absence d'autre projet, politique ou économique, plus consistant et en palliatif d'une démocratie très imparfaite.

qu'il y a plus lieu de qualifier d'interculturelle que de multiculturelle. Ce dernier adjectif peut paraître plus approprié au premier abord, puisque cette nouvelle forme de citoyenneté interpelle par essence une pluralité de cultures. Mais la multiplicité de références à y inclure **exigerait** de les juxtaposer au lieu de les intégrer dans un ensemble cohérent. C'est pourquoi, **il semble préférable d'envisager une « citoyenneté interculturelle »** qui exprime bien la nécessité d'aller au delà d'une diversité qui divise pour en trouver une qui rassemble. C'est précisément ce à quoi vise le concept de citoyenneté. **Il suppose** qu'au lieu d'être fermées sur elles mêmes, et en conflit les unes avec les autres, les cultures **peuvent** s'élever, se dépasser, communiquer et échanger et tirer un trait sur les hostilités et affrontements. Les membres de ces sociétés **seraient ainsi amenés** à adopter des attitudes fondées sur le respect, la tolérance et la compréhension mutuelle ; ce sont ces attitudes seules qui **permettront** de faire en sorte que la citoyenneté interculturelle ne soit pas juste un bel **idéal** impossible à atteindre. » (p. 19)

Où donc ces nouvelles formes de citoyenneté émergent-elles ? Mystère : aucun exemple n'est donné et nous voulons croire qu'il ne s'agit pas de la mention, quelques lignes plus haut, de l'Irlande et de l'Afrique du Sud, présentés comme pays enregistrant des progrès...

Pourtant, « il est permis de penser » que ces formes émergent : qui permet de penser cela ? Au nom de quoi ? En vertu de quelle réalité ? S'ensuit alors un développement fait de suppositions, de potentialités, de conditionnels qui finissent par devenir des futurs, et d'idéal qui pourrait ne pas être impossible à atteindre. Nous parlions de pari, quasi-pascalien : voici une belle profession de foi en l'existence d'un citoyen interculturel. Le pari est formulé dès la page 8 :

« La seule solution **serait** de cesser de considérer les cultures, quelles qu'elles soient, comme la propriété d'un groupe particulier et de les voir comme une contribution de ce groupe à une tentative générale d'identifier et de préciser les enjeux majeurs de l'humanité ». (p.8)

et

« Ce sont des conceptions de la citoyenneté qui peuvent **certes** nous entraîner **en terrain inconnu**, mais ce sont celles qui correspondent aux nouvelles conditions de la vie politique dans un monde globalisé où la communication règne suprême (*sic*). Dans ce contexte, les normes essentielles sont celles de la « situation de parole idéale ». **Il faut admettre**, par conséquent, que le champ de l'exercice de la citoyenneté et ses modalités **doivent changer** radicalement. » (p. 16)

Certes... Pour espérer y parvenir, il faut avoir une grande confiance dans les ressources de l'éducation :

« L'éducation qui encourage l'acquisition de compétences plurilingues et interculturelles et la participation active avec d'autres dans la vie de la communauté a un nom : l'éducation à la citoyenneté interculturelle. » (p. 19)

D'elle dépend que l'Europe de demain soit apaisée, les sociétés inclusives, la cohésion sociale assurée. Ce n'est plus le pari pascalien, c'est au-delà : *l'acto da fé*, acte de foi.

Conclusion

Notre conclusion sera en deux points :

a. un document significatif de l'ensemble des productions de la Division des Politiques

linguistiques :

b. L'ARI, une sorte d'examen de conscience moderne

a. Les deux documents que nous avons analysés, l'un à titre principal (*Contexte, concepts et théories*), l'autre à titre secondaire (*Introduction*) constituent un bon exemple de l'ensemble des textes conceptuels produits par la Division des politiques linguistiques. D'abord sur le plan de la forme, qui abuse des amalgames, des effacements de référence, des processus de circularité et des arguments d'autorité et qui procède par assertions sans présenter de données factuelles. On pourrait arguer qu'il s'agit là de textes particuliers, accompagnant un outil pratique. Mais leur raison d'être est précisément théorique et on est en droit d'exiger de textes de cette nature qu'ils respectent les règles minimales de l'argumentation, à défaut de pouvoir prétendre être des textes scientifiques. C'est en effet à cette seule condition que ces textes pourraient être discutés, sur le bien-fondé de leurs raisonnements, de leurs conclusions et donc de leurs propositions. Or leur mode d'écriture les soustrait littéralement à l'espace du débat public. Il les pose comme des objets intangibles, des constructions discursives qui n'ont pas à produire d'élément de justification, dont l'adéquation au réel n'a pas à être démontrée. Ils tirent leur légitimité de la force de l'Institution qui les propose et de processus de circularité des références. Nous avons pu montrer (Maurer, 2011) que le mode de rédaction des documents de l'ARI ne constituait pas un cas isolé : les *Etudes de référence* qui accompagnent les *Guides*, puis les *Guides* eux-mêmes utilisent les mêmes modes d'écriture extrêmement contestables.

Ne respectant pas ces règles élémentaires de toute communication politique ou scientifique (ces textes étant dans un entre-deux), ces textes devraient être disqualifiés : la force illocutoire qui leur est conférée par le Conseil de l'Europe leur fait au contraire accéder au rang de vérités intangibles, ce qui leur permet de jouer leur rôle d'instruments de propagande.

En effet, sur le fond des idées véhiculées, les documents de l'ARI participent au même travail idéologique que les autres documents auxquels nous venons de faire allusion. Leur but est de mettre les langues et leur apprentissage au service d'un projet politique. L'ensemble de cette élaboration idéologique n'est en fait pas celui des promoteurs de l'ARI envisagée comme une pratique didactique en lien avec l'enseignement des langues ; c'est celui que l'Union européenne, puis le Conseil de l'Europe, leur demande de mettre en musique :

« Depuis quelques décennies, d'autres changements commencent à se produire en Europe, au fur et à mesure que les États adhèrent à l'Union européenne. Les citoyens des États-membres se voient gratifier d'un statut juridique supplémentaire, celui de citoyen de l'Union européenne, assorti de droits et obligations supplémentaires. **L'Union européenne espère** voir ce statut juridique se transformer aussi en identité supplémentaire et en un sentiment d'appartenance à l'Europe ; **elle mise sur l'apprentissage des langues pour stimuler ce sentiment**, avec des programmes d'enseignement prévoyant d'apprendre au moins deux langues européennes, en plus de la langue maternelle. **Le Conseil de l'Europe adopte une position identique** et encourage le développement, chez les Européens, d'une identité européenne dans laquelle le fait d'être **plurilingue sera** un indicateur fort de la **qualité d'Européen**. » (p. 16)

Laissons encore la parole à *Contexte* pour clore sur ce point, le lecteur y retrouvera seul l'ensemble des points que nous avons décrits, tant sur le fond que sur la forme :

« Dans une Europe qui se définit avant tout, et surtout, par sa diversité linguistique et culturelle le plurilinguisme s'est vu accorder récemment une importance sans précédent. Le « multilinguisme », c'est à dire la présence de nombreuses langues en Europe, est considéré comme

une composante de l'héritage culturel européen, mais aussi comme un obstacle à la compréhension mutuelle et à la communication, voire un facteur restrictif limitant la démocratie européenne.

Le « plurilinguisme » c'est à dire la capacité des individus à utiliser plus d'une langue ou variété de langue, est proposé non seulement comme un moyen pragmatique de surmonter l'obstacle du multilinguisme, mais aussi comme un moyen d'accéder à l'héritage culturel européen et comme le marqueur d'une identité européenne. Pour d'aucuns, le plurilinguisme devrait conduire à un sentiment d'appartenance à l'Europe. On considère, par ailleurs, que le plurilinguisme est l'un des moyens de concilier diversité culturelle et linguistique et développement d'un espace de communication commun. Dans ce contexte, l'éducation linguistique, l'éducation au plurilinguisme et l'éducation à la sensibilité plurilingue sont des éléments déterminants. » (p. 17)

Le lecteur pourra se demander ce que nous trouvons gênant à ce contexte, arguant du fait qu'après tout ces documents vont « dans le bon sens », mettent en œuvre de « bons sentiments », une volonté de construire un espace politique qui transcende les particularismes et qui œuvre à l'amitié entre les peuples... Nous lui répondrons sur plusieurs plans :

- par une pétition de principe : quelle que soit la justesse et la noblesse de la cause pour laquelle on travaille, on ne peut jamais s'affranchir des obligations de la rationalité discursive comme cela est fait dans ces documents ; ici, le lecteur est promené dans un système de renvois non à des faits mais à d'autres constructions discursives dont l'existence-même tiendrait lieu d'argument (*Livre Blanc, CECR, Guides*) : or, ces ouvrages sont rédigés par les mêmes auteurs, participent des mêmes postulats, répondent aux mêmes commandes institutionnelles. C'est un système spiralaire, où les premiers écrits postulent l'existence de réalités qu'il faudrait faire advenir à grands coups de conditionnels et de suppositions (le plurilinguisme, l'interculturalité, le sentiment de citoyenneté européenne, etc.), les seconds s'appuient sur les premiers dans des processus de citation qui commencent à jouer leur rôle de légitimation, les suivants emboitent le pas et achèvent de crédibiliser une construction qui n'a en fait pas de fondement car elle ne se confronte jamais au réel ; et à chaque tour de spirale, on avance...

- par l'absence de réalité de la notion « d'interculturel » telle que définie par les documents du Conseil de l'Europe et qui est en fait pour l'instant un pari sur une possible existence, postulat plus que réalité solidement établie. Rappelons que l'interculturalité est définie comme une **capacité**, « capacité de vivre l'altérité culturelle et d'utiliser ce vécu pour réfléchir à des questions généralement considérées comme allant de soi dans sa culture et son environnement » (*Contextes...*, p. 10) ; que des Européens soient plurilingues et pluriculturels à des degrés divers est indéniable, que l'on postule une interculturalité ainsi définie et qui n'existe peut-être que dans l'esprit de ses concepteurs est nettement moins établi ; quant au concept de « citoyenneté interculturelle » qui en découle et auquel on parvient au prix de contorsions théoriques, on nous permettra d'être encore plus sceptique à son égard ;

- par une remise en question des finalités : on est en droit de douter que l'on puisse fonder le sentiment de citoyenneté européenne sur une manière d'être qui s'appellerait « plurilinguisme », quand l'organisation politique et économique de l'Europe organise dans le même temps la compétition entre les peuples ; partant, on est en droit de ne pas adhérer à l'ensemble du projet qui est ainsi mis en œuvre, la main droite organisant une compétition qui génère des antagonismes entre Européens, la main gauche cherchant à apaiser les esprits ;

- par les effets déjà visibles, parmi lesquels l' enrôlement de la didactique des langues dans un processus d'édification des esprits : on peut être réticent devant les finalités nouvelles que l'on assigne à l'enseignement des langues-cultures, mises sciemment au service d'un projet

politique qui le dépasse et auquel on lui enjoint d'adhérer.

b. Venons-en à présent à l'exercice lui-même tel qu'il est proposé aux élèves, celui de l'autobiographie de la rencontre interculturelle. De quoi s'agit-il ? D'une sorte de journal intime, de carnet de bord proposant une série de questions portant sur une « rencontre interculturelle », questions qui « suivent un ordre méthodique fondé sur des travaux scientifiques, mais (...) rédigées d'une manière qui permette à tout un chacun d'en suivre aisément le fil. » (*Introduction*, p. 4).

L'autobiographie proposée peut se pratiquer en contexte scolaire, en autonomie, pendant l'enfance et l'adolescence ou à l'âge adulte⁸, dans une démarche réflexive qui s'apparente à un genre discursif aujourd'hui peu pratiqué mais solidement attesté dans la religion catholique, avant l'exercice de la confession : l'examen de conscience... pour lequel des sites internet proposent aujourd'hui des conseils de mise en pratique assez proches de ce que propose l'ARI⁹.

« L'une des hypothèses de base de l'Autobiographie est que la rencontre d'un membre d'un autre groupe culturel et la réflexion critique sur cette expérience peuvent déclencher un processus de réflexion sur soi et d'examen de soi. » (p.14).

Régulièrement pratiquée, comme cela est recommandé, elle peut même devenir une sorte de directeur de conscience (*Introduction*, p.4) :

« Pour bien comprendre ces joies et ces peurs – et la gamme des émotions intermédiaires – le mieux sera le plus souvent d'y réfléchir brièvement et de les analyser, ce qui nous fournira une meilleure base pour des rencontres interculturelles ultérieures. L'Autobiographie de rencontres interculturelles (ARI) doit nous aider à réfléchir à notre expérience d'« autrui » et d'autres « cultures », loin ou près de nous, en temps et en lieu.

Elle doit aussi nous aider à décider comment tirer des enseignements d'une rencontre interculturelle, que faire, quelles mesures prendre, comment apprendre et retirer davantage d'un événement qui nous a paru important et comment l'intégrer dans notre compréhension d'« autrui » et de sa « culture ». »

L'ambition de toute idéologie n'est-elle pas au final de donner un cadre à nos pensées et de changer nos vies ?

Bibliographie

Conseil de l'Europe (2012), *Autobiographie des Rencontres Interculturelles* Ensemble des documents : http://www.coe.int/t/dg4/linguistic/AutobiogrWeb_FR.asp

Conseil de l'Europe (2007), *Guide pour l'élaboration des politiques linguistiques éducatives en Europe : de la diversité linguistique à l'éducation plurilingue* (Version de synthèse). Strasbourg : Division des Politiques linguistiques, Conseil de l'Europe.

Conseil de l'Europe (2008), *Livre blanc sur la dialogue interculturel "Vivre ensemble dans l'égalité dignité"* [CM(2008)30 final, 7 mai 2008]. Strasbourg : Comité des Ministres, Conseil de l'Europe.

Conseil de l'Europe (2007), *Guide pour le développement et la mise en œuvre de curriculums*

8 . L'Autobiographie est destinée à être utilisée dans un vaste ensemble de contextes très différents, notamment les structures éducatives formelles de tous niveaux et le cadre privé du domicile familial. (p. 28)

9 <http://www.carmel.asso.fr/L-examen-de-conscience.html>. .. Etudier les ressemblances entre ces deux pratiques pourrait être intéressant dans le cadre d'une autre contribution...

pour une éducation plurilingue et interculturelle, Strasbourg : Division des Politiques linguistiques, Conseil de l'Europe.

Maurer B. (2011), *Enseignement des langues et construction européenne. Le plurilinguisme, nouvelle idéologie dominante*. Paris, Editions des archives contemporaines.